

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**LE NEUF JUILLET DEUX MILLE SEPT**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **03 juillet 2007**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - Mme Annie DESCHAMPS - M. Pierre KERMEN -  
Mme Geneviève FIORASO - M. Jacques CHIRON - M. Jean-Philippe MOTTE - M. Jean-  
Jacques GLEIZAL - Mme Colette FILLION-NICOLLET - M. Michel VANNIER -  
M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - Mme Florence HANFF - Mme Marie-  
France MONERY - M. Jean-Marc CANTELE - M. Alain PILAUD - M. Cécil GUITART -  
Mme Agnès HUGONIN - M. Gilles KUNTZ - M. Abderrhamane DJELLAL - Mme Marie-  
France CHAMEKH - M. Raymond AVRILLIER - Mme Maryvonne BOILEAU -  
M. Sadok BOUZAIENE - M. Jean CAUNE - Mme Christine CRIFO - M. Vincent FRISTOT -  
Mme Christine GARNIER - M. Jean-Paul GIRAUD - Mme Françoise GROS -  
Mme Maïté JOUVE - Mme Laure MASSON - Mme Hélène MILET - M. Jean-Luc MONARD -  
M. Serge NOCODIE - Mme Gisèle PEREZ - M. Jean-Michel ROUGEMONT -  
M. François SUCHOD - Mme Marie-Noëlle ARONDEAU - Mme Nathalie BERANGER -  
M. Bernard BETTO - Mme Françoise BOBIN - Mme Marguerite BON -  
M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Christiane LEVAS - M. Max MICOUD -  
Mme Françoise RAMBAUD - M. Hervé STORNY - M. Jacques THAR.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à M. Raymond AVRILLIER de 17H15 à 23H30  
M. Jean-Paul ROUX donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 17H15 à 23H30  
Mme Zohra CHORFA donne pouvoir à Mme Marie-France MONERY de 17H15 à 23H30  
Mme Monique DALLET donne pouvoir à M. Cécil GUITART de 17H15 à 23H30  
Mme Joëlle DIOT donne pouvoir à Mme Christine GARNIER de 17H15 à 19H10  
M. Serge DUCHAUSSOY donne pouvoir à M. Michel VANNIER de 17H15 à 23H30  
Mme Régine JAILLET donne pouvoir à Mme Françoise GROS de 17H15 à 23H30  
M. Georges LACHCAR donne pouvoir à Mme Maïté JOUVE de 17H15 à 19H05  
M. Denis CHAIX donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 17H15 à 20H15  
M. Denis CHAIX donne pouvoir à M. Hervé STORNY de 20H15 à 23H30  
Mme Danièle CHAVANT donne pouvoir à M. Jacques THAR de 17H15 à 23H30  
Mme Ariane SIMIAND donne pouvoir à M. Bernard BETTO de 17H15 à 18H55.

Secrétaire de séance : Mme Laure MASSON.

**Direction Questure  
Bureau du conseil municipal**

<p><b>Compte-rendu de la séance du Conseil municipal</b></p> <p><b>du lundi 09 juillet 2007</b></p>
---

Madame Annie DESCHAMPS, Première Adjointe, procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h15. Madame Laure MASSON est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la séance du 25 juin 2007.

Celui-ci informe les élus qu'une erreur matérielle est signalée par le service de la Questure concernant la rédaction du titre de la délibération n° 75 – G 003 « Vœu présenté par Monsieur Jean CAUNE pour l'ensemble du Conseil Municipal » (page 32).

Il convient de remplacer celui-ci par l'intitulé suivant : « Vœu présenté par Madame Christine GARNIER au nom du groupe des élus écologistes ADES, Verts, Alternatifs relatif à l'organisation par le Conseil Général de l'Isère, en juillet et août 2007, d'une consultation sur le projet de rocade nord ».

Après s'être exprimé sur le point mentionné ci-dessus, Monsieur Raymond AVRILLIER intervient successivement :

- Sur la délibération n° 42 – B 008 – Sécurité civile – Désaffectation de locaux aménagés en tant qu'abris de protection civile (parkings Terray et du Musée) – Désaffectation de locaux D, pour demander que soit consignée sa demande de transmission des éléments relatifs au bilan de l'investissement et de l'exploitation de cette partie des opérations dans les parkings concernés.

En réponse, Monsieur le Maire demande à Monsieur le Directeur Général des Services de bien vouloir transmettre les éléments pour information aux membres du Conseil municipal.

- à propos de l'intervention de Monsieur Jean-Paul GIRAUD portant sur la délibération n° 49–E 024 – Sociétés d'économie mixte locales – SAEML Gaz Electricité de Grenoble – Autorisation de souscrire à 9,1% du capital de la SAEML SOREA (Société des Régies de l'Arc) et jointe au compte-rendu, page 61.

Citant le début des propos de l'élu concerné « je ne peux pas partager le point de vue de Monsieur Raymond AVRILLER pour des raisons assez simples », Monsieur Raymond AVRILLIER fait remarquer que son intervention ne figurant pas au compte-rendu, les échanges respectifs s'avèrent donc incomplets.

Monsieur le Maire propose à celui-ci de transmettre son intervention afin que celle-ci puisse être rajoutée au document et ce, en vue d'une meilleure compréhension.

Sous réserve de la prise en compte de ces remarques, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Ensuite, Monsieur le Maire procède à un point d'information sur le dossier du projet de candidature pour les jeux olympiques d'hiver 2018.

Celui-ci rappelle que l'opportunité et les enjeux : institutionnel, économique, environnemental et social, d'une candidature de la ville de Grenoble ont fait l'objet d'échanges lors de réunions du Conseil municipal, de la Majorité municipale et de la Conférence des Présidents.

Pour faire suite à la décision prise lors de la Conférence des Présidents en date du 22 juin 2007, la ville de Grenoble, avec les villes d'Annecy et de Gap et l'ensemble des acteurs de la montagne, s'est engagée dans une démarche de « lobbying » nationale avec la création d'une association intitulée « La montagne pour 2018 », présidée par Monsieur Pierre MAZEAUD, ancien Président du Conseil Constitutionnel, ancien Ministre, ancien Député et grand alpiniste.

Monsieur le Maire précise que cet engagement devrait faire l'objet d'une délibération en septembre pour ratifier l'adhésion de la ville à ladite association.

Lors du lancement officiel de l'association « La montagne pour 2018 », le 5 juillet dernier à Paris au siège de l'Equipe, les membres de celle-ci ont souligné :

- leur désir de voir la France accueillir les Jeux Olympiques d'hiver en 2018,
- leur volonté de promouvoir auprès du Comité National Olympique et Sportif Français, l'idée d'une candidature aux Jeux Olympiques de 2018,
- leur conviction qu'un tel projet populaire, fédérateur serait une formidable opportunité pour la montagne française et le sport français.

Monsieur le Maire précise à cette occasion qu'à travers la réalisation d'un sondage, 85% des Français se déclarent favorables à la candidature d'une ville française pour l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver 2018. Le CIO désignera en juillet 2011 la ville retenue pour organiser les Jeux Olympiques.

En outre, Monsieur le Maire informe l'Assemblée, d'une part, de sa rencontre avec Monsieur Henri SERANDOUR, Président du CNOSF, programmée le mardi 10 juillet prochain et d'autre part, d'une réunion courant septembre 2007 en présence de Monsieur Pierre MAZEAUD et l'ensemble des maires concernés, afin de définir une position d'ensemble.

Monsieur le Maire réaffirme sa volonté de rassembler l'ensemble des élus du Conseil Municipal et la population autour de ce projet qui serait une formidable occasion de répondre aux besoins majeurs de la ville comme le logement, le désenclavement de la ville, le développement des infrastructures de transports publics...

En conclusion, Monsieur le Maire précise qu'il tiendra informés les élus de l'évolution de ces démarches.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été saisi d'une question orale.

Question orale de Monsieur Jérôme SAFAR au nom du groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC et Apparentés.

Monsieur Jérôme SAFAR intervient au sujet d'un mail anonyme concernant Madame Geneviève FIORASO et Monsieur le Maire, adressé à une large partie du personnel communal par « Monsieur X » dans la nuit du 6 au 7 juin 2007 entre les deux tours des dernières élections législatives et pour lequel Monsieur le Maire a été amené à saisir la justice.

Monsieur Jérôme SAFAR souhaite savoir d'une part, si l'enquête a permis de déterminer des responsabilités établies sinon des coupables de cet acte, et d'autre part, quelles sont les suites susceptibles d'être données à ce dossier.

En réponse, Monsieur le Maire précise que le Procureur de la République l'a informé que la personne ayant envoyé ce mail a été identifiée, placée en garde à vue et qu'elle a reconnu les faits. Il s'agit d'un jeune responsable départemental de l'UMP Isère. Compte tenu de la gravité des faits vis-à-vis du personnel municipal, Monsieur le Maire a demandé à Maître BENICHOU, avocat en charge du dossier, de déposer une plainte pour piratage et constitution illégale de fichier.

Enfin, Maître BENICHOU a déposé plainte contre l'auteur du mail pour diffamation au titre de la fonction de Maire de Grenoble.

Monsieur le Maire souligne qu'il a tenu à informer le Conseil Municipal de ces procédures importantes qui visent à garantir la neutralité du personnel municipal, à le protéger et à lutter contre ces méthodes.

Monsieur le Maire conclut en précisant qu'il a demandé à Monsieur le Directeur Général des Services de transmettre ces informations au personnel concerné.

**DELIBERATION N° 1 - (C 012) - AFFAIRES CULTURELLES** - Musée de Grenoble. Bilan des expositions temporaires pour l'année 2006.

Monsieur le Maire lève la séance pour donner la parole à Monsieur Guy TOSATTO, Conservateur en Chef du Musée de Grenoble, afin que celui-ci procède à un bilan des expositions temporaires du Musée pour l'année 2006 ainsi qu'à une présentation de l'exposition intitulée « L'impressionnisme vu de France et d'Amérique » se déroulant du 20 octobre 2007 au 20 janvier 2008.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Monsieur TOSATTO pour sa présence et pour la qualité du travail réalisé par l'ensemble de son équipe.

Intervention(s): M. SAFAR, M. le Maire, M. CANTELE, M. GUITART, M. GIRAUD, M. NOCODIE.

**Le Conseil municipal décide :**

**- de prendre acte de la communication des bilans financiers ci-annexés, des expositions temporaires de l'année 2006 du musée de Grenoble.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 2 - (C 010) - VIE SCOLAIRE - Ecole Lesdiguières : approbation d'une convention avec le Département de l'Isère et la Région Rhône Alpes pour la participation à la reconstruction de l'école sur le site de Bonne.  
Intervention(s): M. CANTELE, M. le Maire.

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'approuver la convention ci-annexée relative à la participation du Département de l'Isère et de la Région Rhône Alpes à la reconstruction de l'école Lesdiguières sur le site de Bonne,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 3 - (C 005) - AFFAIRES CULTURELLES - Journées Européennes du Patrimoine, vingt-quatrième édition : Gratuité des droits d'entrée au Muséum d'histoire naturelle et au Musée de Grenoble, les 15 et 16 septembre 2007.

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'accorder la gratuité des droits d'entrée des collections permanentes du Muséum d'histoire naturelle et du Musée de Grenoble, pour tous les visiteurs, les 15 et 16 septembre 2007 dans le cadre de la vingt-quatrième édition des Journées Européennes du Patrimoine.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 4 - (C 017) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire National de Région - Droits d'inscription et de location d'instruments de musique à compter de la rentrée scolaire 2007-2008.

**Le Conseil municipal décide :**

- **de répartir les disciplines dispensées par le Conservatoire National de Région conformément à la proposition faite dans l'exposé ;**
- **d'adopter à compter de la rentrée scolaire 2007-2008 les tarifs , arrondis au dixième d'euro le plus proche, présentés ci-dessus pour le Conservatoire National de Région ;**
- **les droits à acquitter sont réduits de 10% pour chaque enfant à charge d'une famille à partir du second en âge ;**
- **les élèves ayant bénéficié, au titre de l'année scolaire précédente, d'une bourse de l'Education Nationale ou de la Culture, attribuée sur critères sociaux, bénéficient du tarif correspondant au quotient familial minimum ;**
- **le montant des droits d'inscription des élèves des niveaux autres que les cycles III et CEPI, et n'étant pas domiciliés à Grenoble, est augmenté de 20% pour les disciplines dites majorables ;**
- **en l'absence de production des documents permettant d'établir le quotient familial tel que défini dans l'exposé, le tarif correspondant au quotient familial maximum est appliqué.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 5 - (C 018) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire National de Région de Grenoble - Convention entre la ville de Grenoble et le Collège Charles Münch - Avenant n° 15.

**Le Conseil municipal décide :**

- de ratifier les dispositions de l'avenant n°15 à la convention du 3 juillet 1986 entre la ville de Grenoble et le Collège Charles Münch, relatif au montant des charges à verser par le Collège Charles Münch à la ville de Grenoble au titre du Conservatoire National de Région de Grenoble concernant l'année scolaire 2005-2006, dans le cadre des classes à horaires aménagés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n°15 annexé à la présente délibération ;
- que conformément à l'engagement des deux parties, le montant à percevoir par la ville de Grenoble est fixé à 26 292 € pour l'année scolaire précitée.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 6 - (C 019) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèques municipales - publication de l'édition scientifique établie par madame Cécile Meynard du manuscrit inédit de Stendhal, Histoire d'Espagne depuis la révolte du 28 avril 1699 jusqu'au testament du 2 octobre 1700 - contrat avec les Editions Kimé.

**Le Conseil municipal décide :**

- de céder aux Editions Kimé les droits de reproduction du manuscrit inédit de Stendhal, Histoire d'Espagne depuis la révolte du 28 avril 1699 jusqu'au testament du 2 octobre 1700, cahier de 148 pages, pour la publication de l'édition scientifique établie par Madame Cécile Meynard, en français et sous forme imprimée, selon les termes du contrat ci-joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les Editions Kimé le contrat ci-joint.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 7 - (C 021) - AFFAIRES CULTURELLES - Gratuité des droits d'entrée au Muséum d'histoire naturelle les 13 et 14 octobre 2007 dans le cadre de la Fête de la science.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'accorder la gratuité des droits d'entrée au Muséum d'histoire naturelle les 13 et 14 octobre 2007 dans le cadre de la Fête de la science.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 8 - (C 030) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention pluriannuelle avec les associations du secteur culturel - Avenants financiers pour l'année 2007.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif joint en annexe, les avenants précisant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2007 ;

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 9 - (C 014) - RESTAURATION - Restaurant du personnel (self Clémenceau) - tarifs des repas.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'adopter les tarifs du restaurant du personnel (self Clémenceau), ci-dessus, qui entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2007.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 10 - (C 015) - RESTAURATION - Tarifs cuisine centrale.  
Intervention(s): Mme RAMBAUD, M. CANTELE, M. le Maire.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'adopter les tarifs de la cuisine centrale, ci-dessus, qui entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2007.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 11 - (C 001) - FINANCES - Cuisine centrale - Paiement d'indemnités des jurés du concours.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'attribuer des indemnités aux membres du jury du concours de la cuisine dans les conditions mentionnées ci-dessus, pour un montant de 4 322,96 euros TTC.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 12 - (C 011) - UNIVERSITE RECHERCHE - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux à l'Université Pierre Mendès France - Palais de l'Université.  
Intervention(s): Mme FILLION-NICOLLET, M. GLEIZAL, M. AVRILLIER.  
Monsieur AVRILLIER souhaite connaître le montant de l'estimation de la mise à disposition de l'Université Pierre Mendès France, à titre gracieux, des divers locaux situés au Palais de l'Université.

**Le Conseil municipal décide :**

**- de ratifier le renouvellement de la mise à disposition gratuite de locaux du Palais de l'Université à l'Université Pierre Mendès France à compter du 1er juillet 2007,  
-d'autoriser le Maire à signer la convention ci-annexée.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 13 - (C 025) - RELATIONS INTERNATIONALES - Création de l'association pour la mise en oeuvre des activités préparatoires de l'IDHIL (Institut des Hautes Etudes de l'Action Internationale des Villes et des Gouvernements Locaux).

**Délibération : RETIREE EN SEANCE**

DELIBERATION N° 14 - (C 024) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention pluriannuelle avec l'association "Comité Dauphinois d'Action Socio-Educative (CODASE) - Avenant financier n° 2 pour l'exercice 2007.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association "Comité Dauphinois d'Action Socio-Educative" (CODASE), un avenant financier n° 2 d'un montant de 700 Euros au titre de l'année 2007, pour un voyage culturel à Prague.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 15 - (C 028) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention pluriannuelle avec la Maison Pour Tous Saint Laurent - Avenant financier pour l'exercice 2007.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association Maison Pour Tous Saint Laurent, un avenant financier d'un montant de 3 000 Euros, au titre de l'année 2007.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 16 - (C 002) - RELATIONS INTERNATIONALES - Avenant financier à la convention de développement des échanges artistiques internationaux entre la ville de Grenoble et l'Association Française d'Action Artistique (AFAA/Cultures France) au titre de l'année 2007.  
Intervention(s): M. le Maire.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Association Française d'Action Artistique/Cultures France un avenant financier à la convention de développement des échanges artistiques internationaux d'un montant de 50 000 € au titre de l'année 2007,**  
**- de désigner pour représenter la Ville au jury ad'hoc l'adjoint à la culture et l'adjoint à la coopération décentralisée, université-recherche relations extérieures, les directeurs des affaires culturelles et des relations internationales de la ville de Grenoble.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 17 - (C 003) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention pluriannuelle avec l'association "Atelier de Recherche et de Création Dramatique" - Avenant financier pour l'exercice 2007.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association "Atelier de Recherche et de Création Dramatique" un avenant financier d'un montant de 2 000 Euros, pour l'exercice 2007.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**



**DELIBERATION N° 18 - (C 008) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - avenant n°1 au bail de location de locaux sis 16, boulevard Agutte Sembat au Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)**

**Délibération : RETIREE EN SEANCE**

**DELIBERATION N° 19 - (C 009) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - Renouvellement de la convention d'objectifs et de la convention de mise à disposition de locaux sis 11, chemin des Tournelles, entre la Ville de Grenoble et l'association "Team les Galapiats".**

**Le Conseil municipal décide :**

- de ratifier les dispositions de la convention d'objectifs Ville/association Team les Galapiats ci-annexée, accompagnée du projet associatif de l'association,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec effet au 1er juillet 2007 d'une part,
  
- de ratifier la convention de mise à disposition gratuite de locaux ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec effet au 1er juillet 2007 d'autre part.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**DELIBERATION N° 20 - (C 016) - JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE - Fête de l'enfance des vendredi 28 et samedi 29 septembre 2007 : Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'Association Départementale des FRANCAS 38.**  
Intervention(s): M. le Maire, M. GUITART.

**Le Conseil municipal décide :**

- de soutenir la Fête de l'Enfance organisée par l'Association Départementale des FRANCAS 38 les vendredi 28 et samedi 29 septembre 2007, à travers :
  - . l'attribution d'un financement de 9 500 euros,
  - . la mise à disposition gratuite de matériel nécessaire à la bonne organisation de la manifestation : mobilier, matériel technique, plantes vertes.
  - . la mise à disposition gratuite de l'anneau de vitesse et la halle Clémenceau (pour la dépose de matériels du jeudi 27 septembre 17 h au samedi 29 septembre 2007 20 h).
- d'adopter les dispositions de la convention de partenariat, ci-joint, entre la ville de Grenoble et L'association départementale des FRANCAS 38,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention avec l'association départementale des FRANCAS 38.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**DELIBERATION N° 21 - (C 006) - SPORT - Critérium cycliste du Dauphiné Libéré 2007 : convention de la ville de Grenoble avec l'association du Critérium Cycliste du Dauphiné Libéré**  
Intervention(s): M. AVRILLIER, M. le Maire, M. PILAUD.

**Le Conseil municipal décide :**

- de ratifier l'accueil à Grenoble du critérium cycliste du Dauphiné Libéré pour le prologue le dimanche 10 juin 2007 et le départ de la 1ère étape en direction de Roanne le lundi 11 juin,

- de ratifier les dispositions de la convention ci-jointe fixant les relations entre la Ville et l'association du Critérium du Dauphiné Libéré, organisateur de la course,
- de régler à l'association du Critérium du Dauphiné Libéré une participation financière d'un montant de 90 000 euros TTC en un seul versement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la ville de Grenoble et l'association du Critérium du Dauphiné Libéré.

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 11 ADES, Verts Alternatifs - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 22 - (C 020) - SPORT - Conventions pluriannuelles avec les associations et autres organismes de droit privé : avenants financiers pour l'exercice 2007.  
Intervention(s): Mme GARNIER, M. PILAUD.

Un amendement est présenté par M. PILAUD. Celui-ci est adopté.

Vote séparé :

SASP Grenoble Métropole Hockey 38 : Adopté - Abstention : 4 ADES, Verts, Alternatifs  
(M. AVRILLIER + pouvoir de Mme GIROD de l'AIN, Mme GARNIER + pouvoir de Mme DIOT) -  
Pour : le reste

Le reste de l'amendement est adopté à l'unanimité.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant financier avec les associations et autres organismes de droit privé mentionnés dans le tableau récapitulatif joint en annexe, indiquant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2007.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 23 - (C 026) - SPORT - Manifestations sportives : conventions de partenariat de la ville de Grenoble avec les associations Comité des Fêtes Boulistes de Grenoble et Grenoble Saint Martin d'Hères Universités Club (GSMH GUC)

**Le Conseil municipal décide :**

- d'apporter son soutien aux associations Comité des Fêtes Boulistes de Grenoble et Grenoble Saint Martin d'Hères Universités Club (GSMH GUC) pour l'organisation de manifestations sportives : mise à disposition gratuite d'espace du domaine public et d'installations sportives, prêt gracieux de matériel et de décoration florale, participation à la communication, octroi de subventions exceptionnelles : 10 700 € au Comité des Fêtes Boulistes de Grenoble et 6 000 € au GSMH GUC,
- d'approuver les dispositions des projets de conventions de partenariat avec les associations Comité des Fêtes Boulistes de Grenoble et GSMH GUC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions de partenariat.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 24 - (C 029) - SPORT - Affectation de subvention sur crédits 2008 - association Grenoble Volley Université Club (GVUC).

**Le Conseil municipal décide :**

**- que devrait être affectée à l'association Grenoble Volley Université Club (GVUC) sur crédits budgétaires 2008 et au titre de la saison sportive 2007-2008, une première subvention d'un montant égal à 80 % du montant de la subvention 2007, soit 180 500 €.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 25 - (B 001) - POLITIQUE DE LA VILLE - Renouvellement urbain de Grenoble Sud : projet de rénovation urbaine. Bilan de la concertation préalable.

Intervention(s): M. MOTTE, Mme BOILEAU, Mme RAMBAUD. M. SAFAR intervient au nom de Mme HUGONIN en sa qualité d'Élue du secteur 6, M. SAFAR.

Monsieur le Maire intervient pour rappeler d'une part, que ce projet de rénovation urbaine de Grenoble sud s'inscrit dans quatre dimensions : les espaces publics, l'habitat, les équipements publics et l'économie et d'autre part, que ce projet répond à trois objectifs :

- développer la qualité et l'attractivité résidentielle,
- ouvrir davantage les quartiers concernés sur la Ville,
- développer la qualité et la diversité des activités.

A l'occasion de ce dossier, Monsieur le Maire fait part aux élus, des conclusions de son récent échange avec Monsieur Philippe VAN de MAELE, Directeur Général de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

Le projet grenoblois a reçu, de la part de l'ANRU, un accueil globalement favorable avec néanmoins deux demandes fortes à savoir :

- resituer davantage ce projet dans le schéma de cohésion urbaine de Grenoble Sud,
- renforcer la dimension Habitat, condition indispensable à de réelles évolutions sur le peuplement des quartiers concernés.

Monsieur le Maire précise que, sous réserve de ces évolutions et de prochaines rencontres avec les partenaires de la ville et avec ceux de l'ANRU, une décision sur le financement de ce dossier par l'Agence pourrait être envisagée à l'automne prochain.

Monsieur le Maire souligne le travail considérable accompli depuis plus de 4 années et remercie tous les élus et plus particulièrement Monsieur Jean-Philippe MOTTE, Adjoint chargé de la Coordination des secteurs et de la Politique de la Ville et Madame Agnès HUGONIN, Adjointe en charge du Secteur 6.

Il adresse également ses remerciements à Madame Joëlle CHENET, Directrice Générale Adjointe chargée du Département Solidarité, à l'ensemble des services qui se sont mobilisés et investis dans cette opération, Monsieur Marcello BRANCALEONE, Rapporteur du groupe Urbanisme du Conseil Consultatif du Secteur 6 présent dans le public mais aussi les habitants pour la richesse des échanges réalisés dans le cadre de la concertation.

**Le Conseil municipal décide :**

**- de prendre acte du bilan de la concertation préalable, ci annexé, conformément aux dispositions de l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme, portant sur le projet de rénovation urbaine Villeneuve Village-Olympique ;**

- de poursuivre la concertation pour les projets liés au renouvellement urbain sur l'ensemble des secteurs opérationnels de la Villeneuve et du Village Olympique, selon des modalités adaptées pour associer le plus largement possible les habitants, les associations et toutes les institutions concernées.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 26 - (B 021) - LOGEMENT - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Copropriété Mutualité Grandes Alpes, 22 à 28 avenue Marie Reynoard. Approbation de la convention tripartite de gestion par le PACT de l'Isère des aides aux travaux sur parties privatives allouées par la Ville de Grenoble et par Grenoble Alpes Métropole.

**Le Conseil municipal décide :**

- de désigner le PACT de l'Isère pour assurer la fonction de mandataire commun des copropriétaires pour gérer les aides aux travaux sur parties privatives, dans le cadre de sa mission de suivi-animation ;

- d'approuver les termes de la convention tripartite de gestion par le PACT de l'Isère des aides aux travaux sur parties privatives allouées par la Ville de Grenoble et par Grenoble Alpes Métropole, telle qu'annexée à la présente délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 27 - (B 012) - LOGEMENT - Participation de la Ville aux opérations de logement social réalisées en VEFA : opération de l'OPAC 38, 4 rue Henri Tarze  
Intervention(s): Mme HANFF, Mme BOILEAU.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la Ville de Grenoble et l'OPAC 38 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Délibération : Adoptée**

**Ne prend pas part au vote : 1 ADES, Verts, Alternatifs (M. AVRILLIER) - Pour le reste.**

DELIBERATION N° 28 - (B 002) - LOGEMENT - Cession d'un logement par l'agence Immo de France dans le cadre du mandat exclusif de vente des logements de la Ville dans le secteur 6.

**Le Conseil municipal décide :**

- de valider la vente par l'agence Immo de France du logement suivant :

un appartement de type T4 (lot n°186) et son cellier (lot n°360), situés 80 Galerie de l'Arlequin au 1er étage, à Mme KADRI Malika et M. DAKIR El Haj pour un montant de 79 050 euros.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 1 ADES, Verts, Alternatifs (M. AVRILLIER) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 29 - (B 004) - VIE ASSOCIATIVE - Convention triennale d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association culturelle et de coopération franco-maghrébine AMAL.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. le Maire.

**Le Conseil municipal décide :**

- **de ratifier les dispositions de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'Association Culturelle et de Coopération Franco-Maghrébine AMAL à compter du 1er janvier 2007 ;**
- **de décider le versement en trois fois d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 41 100 € au titre de 2007 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 30 - (B 018) - VIE ASSOCIATIVE - Conventions pluriannuelles conclues avec les associations du secteur socio-culturel (Centre Social Chorier-Berriat, Centre de loisirs Enfance et Famille, Loisirs et Culture Malherbe, MJC Abbaye, MJC Prémol, MJC Villeneuve, Parmentier Maison de Quartier Berriat, ME Prémol, MJC des Eaux-Clares, Maison des Habitants et les Francas) - Avenants financiers pour l'exercice 2007.

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes des avenants entre la ville de Grenoble et les associations du secteur socio-culturel suivantes :**
  - **Centre Social Chorier-Berriat pour un montant de 1.000 €**
  - **Centre de loisirs Enfance et Famille pour un montant de 2.500 €**
  - **Loisirs et Culture Malherbe pour un montant de 2.230 €**
  - **MJC Abbaye pour un montant de 9.170 €**
  - **MJC Prémol pour un montant de 2.000 €**
  - **MJC Villeneuve pour un montant de 680 €**
  - **Parmentier Maison de Quartier Berriat pour un montant de 2.800 €**
  - **ME Prémol pour un montant de 2.500 €**
  - **MJC des Eaux-Clares pour un montant de 3.200 €**
  - **Maison des Habitants pour un montant de 2.000 €**
  - **Les Francas pour un montant de 9.500 €.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits avenants.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 31 - (B 011) - PREVENTION SECURITE - Subventions sur projet au titre de la Prévention de la délinquance, dans le cadre du PLAP (Programme Local d'Action de Prévention) - Actions de prévention relatives à la Maison des Habitants, la MJC Maison Pour Tous Abbaye-Châtelet, à l'Association le CODASE et à l'Association Accueil au 120 - Avenants financiers relatifs à la Maison des Habitants, la MJC Maison Pour Tous Abbaye-Châtelet et l'Association le CODASE - Année 2007. Subvention de fonctionnement relative à la Régie de Quartier Villeneuve/Village Olympique au titre de son service de correspondants de nuit.

Intervention(s): M. MOTTE.

Un amendement est présenté par Mme HUGONIN. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
--

**Le Conseil municipal décide :**

- d'attribuer, dans le cadre du Programme Local d'Action de Prévention de la Délinquance, des subventions sur projet à des organismes au titre de leurs actions 2007;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 500 €, à la Régie de quartier Villeneuve/Village Olympique au titre de son service de correspondants de nuit.
- concernant l'action ne nécessitant pas d'avenant financier : 4 000 euros à l'Association "Accueil au 120",
- concernant les actions nécessitant un avenant financier : 2 869 euros à l'Association Maison des Habitants ; 3 000 euros à l'Association MJC Maison pour Tous Abbaye-Châtelet et 2 500 euros à l'Association le CODASE.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers joints en annexe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 32 - (B 008) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention relative aux obligations réciproques du Département de l'Isère et de la ville de Grenoble concernant les actions de prévention médico-sociales en faveur des enfants de moins de 6 ans dans les écoles maternelles publiques et privées sous contrat avec la ville de Grenoble.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'annuler les délibération et convention entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère relative à la mission du service municipal de Santé scolaire dans les écoles maternelles de la ville, adoptées lors du Conseil municipal du 18 décembre 2006 :
- d'approuver les termes de la nouvelle convention, ci-jointe, entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère relative aux actions de prévention médico-sociales en faveur des enfants de moins de 6 ans dans les écoles maternelles publiques et privées sous contrat avec la ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- d'autoriser la perception des recettes correspondantes versées par le Département de l'Isère sur la base d'un forfait par enfant de 42 €.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 33 - (B 019) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenants financiers aux conventions passées entre la ville de Grenoble et des associations du secteur Santé - Solidarité.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des avenants financiers ci-annexés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces avenants.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 34 - (B 020) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens passée entre la ville de Grenoble et l'association "Mouvement français pour le planning familial, association départementale de l'Isère".

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de l'avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens en date du 17 février 2003 entre la ville de Grenoble et l'association " Mouvement français pour le planning familial, association départementale de l' Isère" ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ;

- de verser à l'association une subvention de fonctionnement de 25 000 euros à au titre de l'année 2007.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 35 - (B 022) - SOLIDARITE - Renforcement de la politique de soutien et d'aide aux ménages grenoblois à faibles revenus.

Intervention(s): Mme DESCHAMPS, M. SAFAR, Mme BOILEAU, M. VANNIER, M. BETTO, M. MOTTE, Mme HANFF, M. GIRAUD, M. AVRILLIER, M. le Maire.

<p>Un amendement est présenté par M. BETTO. La première partie est sous-amendée par Mme DESCHAMPS et est adoptée à l'unanimité. La deuxième partie est retirée. Un amendement est présenté oralement, par Mme DESCHAMPS et Messieurs BETTO et AVRILLIER. Celui-ci est adopté à l'unanimité.</p>
---

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver le principe de mise en place d'un dispositif d'aide aux charges locatives pour les ménages grenoblois dont le "reste à vivre" est le plus faible ;

- de lancer une étude détaillée avec la Caisse d'Allocations Familiales et d'inscrire à titre conservatoire des crédits à hauteur de 400 000 € ;

- d'accentuer sa politique de tarification basée sur le quotient familial ;

- de renforcer les moyens financiers du Centre Communal d'Action Sociale pour les aides sociales facultatives ;

- de poursuivre les actions concertées avec, d'une part les bailleurs publics et privés, d'autre part avec les fournisseurs de fluides, ainsi qu'avec les services sociaux, en vue d'une maîtrise des charges de logement.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 36 - (B 010) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Tarification des douches municipales.

Intervention(s): M. NOCODIE, Mme DESCHAMPS, M. le Maire.

<p>Un amendement est présenté par Mme DESCHAMPS et M. NOCODIE oralement. Celui-ci est adopté à l'unanimité.</p>
---

**Le Conseil municipal décide :**

- de modifier les tarifs adoptés par le Conseil municipal du 19 novembre 2001 conformément à ce qui est proposé dans la délibération ;
- de dire que ces tarifs seront applicables à partir du 1er août 2007.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 37 - (C 013) - SOLIDARITE - Tarifs des restaurants scolaires pour les usagers grenoblois à faibles revenus.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'adopter les tarifs des restaurants scolaires, ci-annés, qui entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2007.

**Délibération : Adoptée**

**Ne prend pas part au vote : 1 ADES, Verts, Alternatifs (M. CANTELE) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 38 - (E 004) - GESTION DELEGUEE - Délibération de principe relative à la révision de la convention de concession de chauffage urbain passée entre la Ville de Grenoble et la SAEML Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise.

Intervention(s): Mme DESCHAMPS, Mme GARNIER, M. BETTO, M. ROUGEMONT, M. le Maire.

Un amendement est présenté par le groupe ADES, Verts, Alternatifs. Celui-ci est repoussé.  
Ne prend pas part au vote : 1 ADES, Verts, Alternatifs (M. AVRILLIER) - Pour : 10 ADES, Verts, Alternatifs - Contre : le reste.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'engager une négociation avec la SAEML Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise, en concertation avec les autres collectivités délégantes, sur les modalités de la révision à intervenir,
- de demander à la SAEML Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise, d'évaluer l'impact de la révision proposée ci-dessus pour les clients de la délégation de service public du chauffage urbain de Grenoble.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 10 ADES, Verts, Alternatifs - Ne prennent pas part au vote : 1 ADES, Verts, Alternatifs (M. AVRILLIER) + 1 PRG (M. NOCODIE) + 1 GOC (M. BOUZAIENE) + 1 PS (M. ROUGEMONT) + 1 opposition (Mme RAMBAUD) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 39 - (E 026) - GESTION DELEGUEE - Abattoirs publics de Grenoble - convention d'affermage - avenant n°2

Intervention(s): Mme DESCHAMPS.

Un amendement est présenté par Mme DESCHAMPS. Celui-ci est adopté.  
Abstention : 11 ADES, Verts Alternatifs - Pour : le reste.



**Le Conseil municipal décide :**

- de prolonger d'un délai supplémentaire de dix mois l'exploitation par la SAS ABAG de l'abattoir du Fontanil-Cornillon, soit jusqu'au 31 mai 2008, pour motif d'intérêt général,
- d'autoriser le versement d'une subvention par la Ville de Grenoble, comprenant une partie fixe de 150 000€ et une partie variable comme le permet l'article L.2224-2 1° du CGCT,
- d'autoriser le versement de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Abattoirs pour 150 000€,
- de solliciter une subvention du Conseil Général de l'Isère pour prendre en charge le financement de la partie variable de la subvention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-joint, lequel prendra effet à compter du 1er août 2007 et après dépôt en Préfecture.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 11 ADES, Verts Alternatifs - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 40 - (E 025) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Marché d'Intérêt National - Prolongation de la convention pour la gestion et l'exploitation du MIN de Grenoble - Attribution d'un versement non remboursable au titre des procédures de liquidation.  
Intervention(s): M. CANTELE, M. PILAUD.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser la prolongation de la convention de gestion et d'exploitation du Marché d'Intérêt National de Grenoble pour une durée d'un an à compter du 1er novembre 2007,
- d'approuver l'avenant n°3 ci-annexé à la convention du 19 juin 2002,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation de la convention jusqu'au 31 octobre 2008,
- d'approuver un versement non remboursable consenti à la Régie du MIN sur la procédure de liquidation pour un montant de 120 000 euros.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 11 ADES, Verts, Alternatifs - Ne prend pas part au vote : 1 opposition (M. MICOUD) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 41 - (E 006) - FINANCES - Budget principal : budget supplémentaire 2007 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2006.  
Intervention(s): M. BETTO, Mme RAMBAUD, M. le Maire, M. AVRILLIER.

**Le Conseil municipal décide :**

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2006 du Budget Principal à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement pour 17.482.056,31 euros.
- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget principal à :  
3.524.584,19 euros en fonctionnement,  
11.076.876,68 euros en investissement.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 14 opposition - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 42 - (E 007) - FINANCES - Budget annexe Stationnement : budget supplémentaire 2007 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2006.

Intervention(s): Mme GARNIER. M. le Maire lève la séance et donne la parole à M. SIEBERT, Directeur Général des Services.

**Le Conseil municipal décide :**

- de procéder au report du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2006 du budget annexe Stationnement, soit - 76.590,47 euros, en déficit de fonctionnement reporté pour 76.590,47 euros.

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Stationnement à :  
0,00 euro en fonctionnement,  
2.533.256,31 euros en investissement.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 14 opposition + 11 ADES, Verts, Alternatifs - Abstention : 5 PC - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 43 - (E 008) - FINANCES - Budget annexe Activités Economiques : budget supplémentaire 2007 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2006.

**Le Conseil municipal décide :**

- de procéder au report du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2006 du budget annexe Activités Economiques, soit - 691.474,48 euros, en déficit de fonctionnement reporté pour 691.474,48 euros.

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Activités Economiques à :

542.948,48 euros en fonctionnement,  
-944.250,00 euros en investissement.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 11 ADES, Verts, Alternatifs + 14 opposition - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 44 - (E 009) - FINANCES - Budget annexe Locaux Culturels : budget supplémentaire 2007 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2006.

**Le Conseil municipal décide :**

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2006 du budget annexe Locaux Culturels, soit 649.771,46 euros, à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement pour 203.001,46 euros et le solde en excédent de fonctionnement reporté pour 446.770 euros.

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Locaux Culturels à :

5.238.298 euros en fonctionnement,  
2.395.764 euros en investissement.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 14 opposition - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 45 - (E 010) - FINANCES - Budget annexe Abattoir : budget supplémentaire 2007 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2006.

**Le Conseil municipal décide :**

**- de procéder au report du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2006 du budget annexe Abattoir, soit - 705.628,86 euros, en déficit de fonctionnement reporté pour 705.628,86 euros.**

**- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Abattoir à :**

**1.010.628,86 euros en fonctionnement  
239.141,25 euros en investissement**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 14 opposition - Abstention : 11 ADES, Verts, Alternatifs - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 46 - (E 011) - FINANCES - Budget annexe Self Clemenceau : budget supplémentaire 2007 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2006

**Le Conseil municipal décide :**

**- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2006 du budget annexe Self Clemenceau, soit 142 836,08 euros, à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement pour 142 836,08 euros.**

**- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Self Clemenceau à :**

**0,00 euro en fonctionnement,  
115 320,08 euros en investissement.**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 14 opposition - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 47 - (E 012) - FINANCES - Budget annexe Bouchayer Viallet : budget supplémentaire 2007 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2006

**Le Conseil municipal décide :**

**- de procéder au report du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2006 du budget annexe Bouchayer-Viallet soit - 6 954,82 euros, en déficit de fonctionnement reporté pour 6 954,82 euros.**

**- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Bouchayer-Viallet à :**

**6 954,82 euros en fonctionnement,  
643 439,45 euros en investissement.**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 14 opposition - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 48 - (E 013) - FINANCES - Budget annexe Parkings en régie : budget supplémentaire 2007 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2006

**Le Conseil municipal décide :**

**- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2006 du budget annexe Parkings en régie, soit 199 269,36 euros, à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement pour 51 434,00 euros et le solde en excédent de fonctionnement reporté pour 147 835,36 euros.**

**- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Parkings en régie à :**

**35 999,89 euros en fonctionnement,  
349 447,70 euros en investissement.**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 14 opposition - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 49 - (E 014) - FINANCES - Budget annexe Teisseire - Jeux Olympiques :  
budget supplémentaire 2007 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2006

**Le Conseil municipal décide :**

**- de procéder au report du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2006 du budget annexe Teisseire - Jeux Olympiques, soit - 307 961,36 euros, en déficit de fonctionnement reporté pour 307 961,36 euros.**

**- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Teisseire - Jeux Olympiques à :**

**0,00 euro en fonctionnement,  
215 795,20 euros en investissement.**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 14 opposition - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 50 - (E 015) - FINANCES - Budget annexe Flaubert, Capuche, Clos d'Or :  
budget supplémentaire 2007 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2006

**Le Conseil municipal décide :**

**- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2006 du budget annexe Flaubert, Capuche, Clos d'or, soit 5 362,90 euros, à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement pour 5 362,90 euros.**

**- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Flaubert, Capuche, Clos d'Or à :**

**0,00 euro en fonctionnement,  
10 704,85 euros en investissement.**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 14 opposition - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 51 - (E 016) - FINANCES - Budget annexe Mistral - Eaux Claires :  
budget supplémentaire 2007 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2006

**Le Conseil municipal décide :**

**- de procéder au report du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2006 du budget annexe Mistral - Eaux Claires, soit - 247 936,66 euros, en déficit de fonctionnement reporté pour 247 936,66 euros.**

**- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Mistral - Eaux Claires à :**

**159 887,00 euros en fonctionnement,**

**1 507,96 euros en investissement.**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 14 opposition - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 52 - (E 017) - FINANCES - Budget annexe Cuisine Centrale : budget supplémentaire 2007 et affectation des résultats au vu du compte administratif 2006.

**Le Conseil municipal décide :**

**- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2006 du budget annexe Cuisine Centrale, soit 5.377,59 euros, à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement pour 5.377,59 euros.**

**- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre pour le budget annexe Cuisine centrale à :**

**0,00 euro en fonctionnement,**

**0,00 euro en investissement.**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 14 opposition - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 53 - (E 033) - FINANCES - Budget Principal. Commission Ecologie Urbaine. Création de l'autorisation de programme "Aides aux copropriétés fragilisées".

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver la création de l'autorisation de programme "Aides aux copropriétés fragilisées" pour un montant de 1.155.964 euros.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 54 - (E 036) - FINANCES - Budget Principal. Commission Finances, Gestion déléguée, Administration générale. Création des autorisations de programme "Hôtel de Ville de Grenoble - Travaux de sécurisation" et "Palais des sports - Remplacement des transformateurs".

Intervention(s): M. KUNTZ, M. le Maire, Mme DESCHAMPS.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver la création des autorisations de programme :**

**- "Hôtel de Ville de Grenoble - Travaux de sécurisation" pour un montant de 248.000 euros**

**- "Palais des sports - Remplacement des transformateurs" pour un montant de 270.000 euros**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 55 - (E 002) - FINANCES - Affectations de subventions sur crédits existants.  
Intervention(s): Mme GARNIER, M. KUNTZ, M. MOTTE.

Un amendement est présenté par Mme DESCHAMPS. Celui-ci est adopté.

Vote séparé :

SASP Grenoble Métropole Hockey 38 : Adopté - Abstention : 5 ADES, Verts, Alternatifs  
(M. KERMEN, M. SUCHOD, Mme GARNIER, M. AVRILLIER + pouvoir de Mme GIROD de  
l'AIN) - Pour : le reste

Le reste de l'amendement est adopté à l'unanimité.

Un amendement oral est présenté par M. KUNTZ. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

**En conséquence, le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.**

Exercice : 2007

BUDGET VILLE DE GRENOBLE

Article : 6574 (chapitre 65 )

**COMMISSION Dvpt Culturel, Sportif, Edu.**

COOP SCOL ECOLE MAIMONIDE	9 155,00
COOP SCOL ELISEE CHATIN MATERNELLE	503,00
COOP SCOL LES BUTTES MATERNELLE	47,00
COOP SCOL MARIE REYNOARD MATERNELLE	172,00
DAUPHINOISE D'EGYPTOLOGIE CHAMPOLLION	1 500,00
EX LIBRIS.DAUPHINE ASS	1 000,00
ORFEO A GRENOBLE	2 000,00
PARMENTIER MAISON QUARTIER BERRIAT	1 500,00
PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT COMITE SAUVEGARDE VIEUX G	1 000,00
FRANCAS ISERE	9 500,00
AD2S - ASS POUR DEVELOPPEMENT SPORTS DE SABLE	9 000,00
AJA VILLENEUVE - JEUNES ET ATHLETIQUES VILLENEUVE-	6 100,00
ASSIL	380,00
CENTRE ECOLE DE PARACHUTISME DE GRENOBLE	4 000,00
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	2 400,00
CLUB HIPPIQUE DU MANOIR	2 300,00
COMITE DES FETES BOULISTES DE GRENOBLE	20 700,00
DISPOSITIF ANIMATION JOUHAUX TEISSEIRE (ASSOCIATION 1901)	1 710,00
FCG RUGBY ASSOCIATION	2 400,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	9 300,00
GRENOBLE EYBENS CYCLISME	8 000,00
GRENOBLE JUDO 38	2 400,00
GRENOBLE METROPOLE HOCKEY 38-SASP	40 000,00
GRENOBLE SMH UNIVERS CLUB HAND/GSMHGUC HAND BAL	16 000,00
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB	20 000,00

KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	4 600,00
LE RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	3 150,00
LES CYCLOTOURISTES GRENOBLOIS	3 000,00
MAISON DES HABITANTS	800,00
MJC ANATOLE FRANCE	900,00
MJC VILLENEUVE	100,00
MPT SAINT LAURENT	800,00
SKATEPARK DE GRENOBLE (ASSOCIATION)	1 000,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	2 400,00
UNION DES PECHEURS ISERE	1 525,00
AFAA - ASS FRANCAISE D'ACTION ARTISTIQUE	50 000,00
ATELIER DE RECHERCHE ET DE CREATION DRAMATIQUE (STE MA	2 000,00
COMITE DE JUMELAGE GRENOBLE KAUNAS	680,00
COMITE DE JUMELAGE GRENOBLE SFAX	1 500,00
FRANCAISE DE MECANIQUE (ASSOCIATION)	1 000,00
MPT SAINT LAURENT	3 000,00
UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE	1 000,00
<b>COMMISSION Solidarite</b>	

AGECSA - ASS. DE GESTION DES CENTRES DE SANTE	12 000,00
AIDES DELEGATION DE L'ISERE	9 500,00
ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR	500,00
AMICALE DU NID DE L'ISERE	1 500,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	7 140,00
CODASE - COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE	5 000,00
COMPAGNIE COLETTE PRIOU-IMAGIN'	3 000,00
CONTACT - ASS.DE PREVENTION & DE TRAITEMENT DE L'ALCOOLI	800,00
DIABETIQUES DU DAUPHINE/FILIALE FRANCAISE DIABETIQUES (AF	500,00
ECOUTE DEUIL	200,00
ESPOIR - COMITE ISEROIS DE LUTTE CONTRE LE CANCER	800,00
FIGURES LIBRES	22 000,00
LOISIRS ET CULTURE MALHERBE	1 680,00
MAISON DES HABITANTS	1 620,00
ME BACHELARD	2 830,00
ME PREMOL	2 140,00
MEDECINS DE GARDE DE GRENOBLE - AM2G	5 000,00
MISSION LOCALE DE GRENOBLE POUR EMPLOI & INSERTION 16/25	4 500,00
MJC ALLOBROGES	4 000,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...	4 000,00
PLANNING FAMILIAL (MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE )	25 000,00
RECHERCHE & RENCONTRES/LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT - SUIC	1 000,00
ROMS ACTION	4 000,00
SIDA INFO SERVICE ASS	1 100,00
SKATEPARK DE GRENOBLE (ASSOCIATION)	1 000,00
VIE LIBRE - SECTION GRENOBLE	760,00
VIVRE AUTONOME	10 000,00
OBSERVATOIRE ASSOCIATIF DU LOGEMENT - OAL	2 500,00
SARL HOTEL SOCIAL UES	10 000,00
UMHIJ-UNION MUTUALISTE POUR HABITAT ET INSERTION JEUNES	2 500,00
UN TOIT POUR TOUS - SERVICE POUR L'HABITAT	5 000,00
ACTIS - OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT LOGEMENT ESPACE	9 000,00
AMAL (ass de cooperation franco-culturelle maghrebine)	26 100,00
ARMENIENNE CULTURELLE DE GRENOBLE (ASS)	2 000,00
CENTRE AUDIOVISUEL DE GRENOBLE	1 500,00
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	14 500,00
CHAUFFERIE CIEL (REGIE) - REGIE 2 C	4 500,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION LOCALE GREN	6 000,00
DISPOSITIF ANIMATION JOUHAUX TEISSEIRE (ASSOCIATION 1901)	2 350,00

ITINERAIRE INTERNATIONAL (ANTENNE RHONE-ALPES/GRENOBLE)	2 500,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	3 000,00
KOLEXI - COLLECTIF EXPRESSION INITIATIVE	2 000,00
LES AMIS DU CAFE SOCIAL	2 250,00
LES JARDINS DE LA SOLIDARITE	5 000,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE (EX FOL 38)	3 500,00
MAISON DE LA CULTURE ARMENIENNE DE GRENOBLE ET DU DAUP	920,00
MJC PREMOL	2 900,00
PIMMS - POINT INFORMATION MEDIATION MULTI SERVICES	12 000,00
SASFE	6 000,00
TUNISIENS DE L'ISERE CITOYENS DES DEUX RIVES	3 000,00
UMHIJ-UNION MUTUALISTE POUR HABITAT ET INSERTION JEUNES	2 500,00
UNION DE QUARTIER BALADINS GEANTS	1 900,00
UNION DE QUARTIER CENTRE GARES	800,00
UNION DES PECHEURS ISERE	750,00
UNIS-CITE RHONE ALPES	2 500,00
ACCUEIL AU 120	4 000,00
CODASE - COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE	2 500,00
MAISON DES HABITANTS	2 870,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	3 000,00
OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS - GROUPE LOCAL	1 300,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	30 500,00
ACCUEIL DES SDF	4 000,00
ADMR - AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL ST NAZAIRE LES EYME	3 000,00
CLUB EDMOND FLEG	400,00
CLUB NINON VALLIN	400,00
DIACONAT PROTESTANT DE GRENOBLE	7 000,00
ET CAETERA	300,00
FEMME EVASION	1 150,00
LA TROTTINETTE DE L'ESPACE ENFANTS	7 000,00
PIROUETTE	5 000,00
POINT D'EAU	29 500,00
RESIDENTS DES ALPINS	500,00
RESTAURANTS ET RELAIS DU COEUR DE L'ISERE	28 000,00
<b>COMMISSION Ecologie urbaine</b>	
ADTC - ASS.PR LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMM	1 000,00
<b>COMMISSION Finances, Gest Del, Admi Gen.</b>	
COMITE SOCIAL DU PERSONNEL DE LA VILLE DE GRENOBLE	200,00
<b>COMMISSION Developp economique, insertion</b>	
CNRS - CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	1 000,00
INRIA - INSTITUT NATIONAL RECHERCHE INFORMATIQUE ET AUTO	2 000,00
ITINERAIRE INTERNATIONAL (ANTENNE RHONE-ALPES/GRENOBLE)	2 500,00
LE FOURNIL	5 000,00
SCOP ENTREPRISES	2 500,00
TIP TOP EMPLOI	6 900,00
TRAVAIL ET PARTAGE ASS	5 000,00
UNION DES COMMERCANTS DU BD J.VALLIER - UCBJV -	1 000,00



FONDS PROMOTION ANIMATION MARCHES DE GRENOBLE	21 350,00
TOTAL ARTICLE	696 432,00

Article :           6745           (chapitre 67 )  
**COMMISSION Dvpt Culturel, Sportif, Edu.**

DYNAMUSIC	250,00
FESTIVAL DE COURT METRAGE EN PLEIN-AIR	1 464,25
LES ZINZINS	233,00
UNIVERSITE INTER-AGES DU DAUPHINE	2 204,35
TOTAL ARTICLE	4 151,60
TOTAL BUDGET	700 583,60

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 56 - (E 022) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - autorisation de signer

Un amendement est présenté par M. ROUX. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
--

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver le choix des consultations publiques décrites ci-dessus,
- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer les marchés, 07A230, 07A231, 07A204, 07A286, 07A287, 07A316, 07A317, 07A288, 07A289, 07A251, 07A285, 07A246, 07A247, 07A250, 07A180, 07A181, 07A442, 06A133.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 57 - (E 023) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - avenants.  
 Intervention(s): M. BETTO.

**Le Conseil municipal décide :**

- de poursuivre l'exécution des opérations mentionnées ci-dessus par la passation d'avenants aux marchés ;
- d'autoriser le maire et l'adjoint délégué à signer ces avenants.

**Délibération : Adoptée**

**Vote séparé :**

**I - OPERATION DE REHABILITATION - EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE JULES FERRY**

**Avenant n° 1 au marché n° 06A312**

**Adopté - Contre : 14 opposition + 1 ADES, Verts, Alternatifs (M. AVRILLIER) - Pour : le reste**

**Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité**

DELIBERATION N° 58 - (E 031) - ADMINISTRATION GENERALE - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et la Caisse des Dépôts.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver la convention cadre de partenariat avec la Caisse des Dépôts ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention cadre.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 59 - (E 028) - ADMINISTRATION GENERALE - Protocole transactionnel entre la ville de Grenoble et la copropriété Grand Parc.

**Délibération : RETIREE EN SEANCE**

DELIBERATION N° 60 - (E 032) - ADMINISTRATION GENERALE - Travaux de la Maison de la Culture - Protocole transactionnel de règlement du litige relatif au paiement des travaux mis en oeuvre par l'entreprise ETS VALENTI (EURL).

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes du protocole transactionnel permettant de mettre fin au litige avec l'entreprise VALENTI co-titulaire du marché n° 00A460 relatif aux travaux de menuiserie-bois-partitions de la Maison de la Culture (MC2) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole ci-annexé pour un montant de 43.354,95 euros H.T.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 61 - (E 030) - ADMINISTRATION GENERALE - Taxis - Suspension de la redevance trimestrielle de stationnement pour l'année 2007.

**Le Conseil municipal décide :**

- de suspendre la redevance trimestrielle des taxis pour l'année 2007.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 11 ADES, Verts, Alternatifs - Abstention : 1 Sans Étiquette (M. PILAUD) + 2 opposition (M. THIAR + pouvoir de Mme CHAVANT) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 62 - (E 020) - ADMINISTRATION GENERALE - Contrat de vente : vente de véhicules classés "épaves" provenant de la Fourrière municipale.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de vente de véhicules classés "épaves" provenant de la Fourrière municipale avec la société DAD.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 63 - (E 001) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus :  
articles L 2123-18 du code général des collectivités territoriales : application de la délibération n°106  
du Conseil Municipal du 23 avril 2001.

Intervention(s): Mme GARNIER, M. THIAR, M. le Maire.

**Le Conseil municipal décide :**

**- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :**

**Forum des Professions de la Gérontologie et du Handicap organisé par la Fédération Hospitalière de France (F.H.F).**

**- les 23 et 24 mai 2007 à Paris - Mme JAILLET**

**Participation à la cérémonie des obsèques du Général LE RAY**

**- le 11 juin 2007 à Paris - M. ROUX**

**Réunion de travail dans le cadre de la réalisation du rapport 2007 sur l'état du mal-logement en France organisée par la Fondation Abbé Pierre.**

**- le 14 juin 2007 à Paris - M. KERMEN**

**Participation à la manifestation de l'Appel du 18 juin 1940.**

**- le 18 juin 2007 à Paris - M. ROUX**

**Réunion du Conseil d'Administration de l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (U.N.C.C.A.S).**

**- le 20 juin 2007 à Paris - M. ROUX**

**Réunion de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (A.N.R.U).**

**- le 20 juin 2007 à Paris - M. MOTTE**

**Assemblée Générale de Rhônealpenéergie-Environnement.**

**- le 26 juin 2007 à Lyon - M. FRISTOT**

**Assemblée Générale du Centre de Ressources et Développement Social Urbain (C.D.R.S.U).**

**- le 29 juin 2007 à Lyon - M. MOTTE**

**Participation au 61ème Festival d'Avignon.**

**- du 16 au 19 juillet 2007 à Avignon - M. SAFAR**

**Participation aux XXVIIèmes RENCONTRES D'AVIGNON, organisées par la Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains (F.N.E.S.R).**

**- les 17 et 18 juillet 2007 à Avignon - M. GUITART**

**Délibération : Adoptée**

**Vote séparé :**

**- Participation aux XXVIIèmes Rencontres d'Avignon, organisées par la Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains (F.N.E.S.R).**

**- les 17 et 18 juillet 2007 à Avignon - M. GUITART**

**Adopté**

**Ne prennent pas part au vote : 14 opposition + 11 ADES, Verts, Alternatifs - Pour : le reste.**

**Le reste de la délibération est adopté.**

**Ne prennent pas part au vote : 14 opposition + 1 ADES, Verts, Alternatifs (M. AVRILLIER) - Pour : le reste.**

A la reprise de la séance après la pause, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques THIAM, à la demande de ce dernier. Intervenant au sujet de la question orale de Monsieur Jérôme SAFAR, Monsieur THIAM souhaite préciser les deux points suivants :

- que tous les groupes politiques du Conseil Municipal défendent les intérêts du personnel municipal,
- qu'il aurait souhaité que Monsieur Jérôme SAFAR contacte tous les Présidents des groupes à ce sujet afin que cette question orale puisse être proposée au nom de l'ensemble du conseil municipal.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Jacques THIAM pour son intervention.

DELIBERATION N° 64 - (E 039) - ADMINISTRATION GENERALE - Dégrèvement de frais de mise en fourrière.

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'autoriser les remboursements ci-dessous conformément au détail des demandes de dégrèvement figurant sur le tableau ci-joint :**

**3 dégrèvements totaux : soit la somme de 274,50 € ;**

**2 dégrèvements partiels : soit la somme de 91,60 €.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 65 - (E 038) - INTERCOMMUNALITE - Coopération métropolitaine : avenant à la convention cadre entre collectivités partenaires relative au financement de la démarche Sillon Alpin.

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'approuver l'avenant n°1 qui modifie l'article 4 de la convention cadre entre les collectivités partenaires de la coopération métropolitaine Sillon alpin, établie en date du 15 décembre 2006, comme suit :**

**article 4 :**

**" La durée de la présente convention conclue pour aller du 15 décembre 2005 au 31 décembre 2006 est prolongée jusqu'au 31 décembre 2007".**

- **d'autoriser le maire à signer l'avenant n°1 à la convention cadre de la coopération métropolitaine du sillon alpin.**

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 11 ADES, Verts, Alternatifs - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 66 - (A 001) - ACCESSIBILITE - Projet Bastille - Accessibilité de la gare inférieure du téléphérique.

Interviennent sur les délibérations N° 66-A001 et 77-A020 : M. KERMEN au nom de M. SUCHOD, M. NOCODIE.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver les principes du projet d'aménagement proposé par l'EPIC du téléphérique Grenoble Bastille conformément au plan annexé et de prendre acte du coût d'objectif ;
- d'autoriser l'EPIC du téléphérique Grenoble Bastille à déposer tout permis de construire ou demande d'autorisation de travaux liés à cette opération ;
- de procéder au versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 70.000 € au titre de la participation de la Ville à cette opération pour l'année 2007.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 67 - (A 019) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Demande à l'Etablissement Public Foncier Local de la Région Grenobloise (EPFL.RG) d'acquérir le bien de la SCI GENIA, situé 8 rue George Sand, ainsi que le fonds de commerce de bar-restaurant appartenant à Monsieur REGAIRAZ, situé à la même adresse.

**Le Conseil municipal décide :**

- de demander à l'Etablissement Public Foncier Local de la Région Grenobloise d'acquérir le bien de la SCI GENIA, situé au 8 rue George Sand (parcelle EL 22) au prix de 360 000 €, ainsi que le fonds de commerce de café-restaurant de Monsieur REGAIRAZ, situé à la même adresse pour un montant de 80 000 € ;
- de s'engager à respecter les conditions générales et particulières de portage, définies par le règlement intérieur de l'Etablissement Public Foncier Local de la Région Grenobloise ;
- d'autoriser la signature des conventions de portage et de mise à disposition relatives à ces réserves foncières, ci-annexées.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 68 - (A 006) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Beauvert : approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics.  
Intervention(s): M. KUNTZ, Mme RAMBAUD, M. GUITART.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver, conformément à l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme, le dossier de réalisation de la ZAC Beauvert, ci-annexé ;
- d'approuver, conformément à l'article R. 311-8 du Code de l'urbanisme, le programme des équipements publics de la ZAC Beauvert, inclus dans le dossier de réalisation, ainsi que les modalités prévisionnelles de financement de l'opération globale d'aménagement ;

et, conformément à l'article R. 311-5 du Code de l'urbanisme :

- d'afficher la présente délibération pendant un mois en mairie ;

- d'insérer mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 7 opposition (M. STORNY + pouvoir de M. CHAIX, Mme BOBIN + pouvoir de Mme ARONDEAU, M. MICOUD + pouvoir de M. CHAMUSSY, Mme BON) - Abstention : 7 opposition - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 69 - (A 009) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Vigny-Musset - Accord de la Ville de Grenoble pour la cession d'un terrain par la SEM SAGES.

Intervention(s): M. le Maire lève la séance et donne la parole à M. NURIT, Directeur Général Adjoint chargé du Département Vie Urbaine.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser la SEM SAGES à céder à la SARL le Master le terrain susvisé, d'une surface d'environ 900 m<sup>2</sup> au prix de 80 000 € HT.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 70 - (A 010) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC de Bonne - Accord de la Ville de Grenoble pour la cession de droits à construire par la SEM SAGES de programmes de logements en locatif social et accession.

Intervention(s): M. AVRILLIER, M. KERMEN.

**Le Conseil municipal décide :**

**d'autoriser la SEM SAGES à céder les droits à construire sur la ZAC de Bonne aux conditions suivantes :**

- Lot H1 (3 100 m<sup>2</sup> SHON environ) à Grenoble Habitat à 370 € HT / m<sup>2</sup> SHON ;
- Lot H1 bis (2 100 m<sup>2</sup> SHON environ) à Grenoble Habitat à 270 € HT / m<sup>2</sup> SHON ;
- Lot H2 (1 700 m<sup>2</sup> SHON environ) à Grenoble Habitat à 210 € HT / m<sup>2</sup> SHON ;
- Lot H3 (2 000 m<sup>2</sup> SHON environ) à la Safilaf à 380 € HT / m<sup>2</sup> SHON ;
- Lot H3 bis (2 100 m<sup>2</sup> SHON environ) à la Société Dauphinoise d'Habitation (mandataire : Safilaf) à 210 € HT / m<sup>2</sup> SHON ;
- Lot M (3 400 m<sup>2</sup> SHON environ) à Grenoble Habitat à 210 € HT / m<sup>2</sup> SHON.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 14 opposition - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 71 - (A 008) - URBANISME AMENAGEMENT - Organisation de la Biennale de l'habitat durable 2008.

Intervention(s): M. KERMEN, Mme RAMBAUD, M. PILAUD, M. NOCODIE, GIRAUD, M. le Maire.

<p>Un amendement est présenté par M. KERMEN oralement. Celui-ci est adopté. Abstention : 14 opposition - Pour : le reste.</p>
---

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver l'organisation de la Biennale de l'habitat durable 2008 ;
- d'approuver le pré-programme de la Biennale 2008, ainsi que son projet de bilan prévisionnel ci-annexés ;

**- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de co-financeurs publics potentiels et à rechercher des sponsors privés.**

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 14 opposition - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 72 - (A 011) - VOIES PUBLIQUES - Dénomination du parvis Abbé PIERRE.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'adopter la dénomination Parvis ABBE PIERRE, pour le parvis de l'église Saint Louis, qui se situe à l'angle de la rue Félix Poulat et la rue de Sault.**

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 1 PS (M. SAFAR) + 1 opposition (M. THIAR) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 73 - (A 012) - VOIES PUBLIQUES - Dénomination de l'allée des Justes.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'adopter la dénomination ALLEE DES JUSTES, pour la grande allée qui se trouve dans le parc Paul Mistral, dont le tenant est la place Paul Mistral et l'aboutissant le stade d'agglomération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 74 - (A 013) - VOIES PUBLIQUES - Dénomination du square de la Mutualité.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'adopter la dénomination SQUARE DE LA MUTUALITE, pour l'espace qui se situe à l'angle de la rue Joseph Chanrion et de la rue Malakoff, côté Ouest du parking.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 75 - (A 015) - VOIES PUBLIQUES - Dénomination de la piscine Les Dauphins.

**Le Conseil municipal décide :**

**d'adopter la dénomination "Les Dauphins" pour la piscine située au n° 12 avenue Edmond Esmonin.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 76 - (A 018) - VOIES PUBLIQUES - Convention d'assistance avec la ville de Seyssinet-Pariset pour la maintenance des carrefours à feux du boulevard de l'Europe.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Ville de Seyssinet-Pariset pour la maintenance des carrefours à feux du boulevard de l'Europe, ci-annexée.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 77 - (A 020) - ESPACES PUBLICS - Aménagements des espaces publics : rue Hector Berlioz et parvis de la gare basse du téléphérique - Approbation de l'Avant Projet.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver l'Avant Projet de l'opération d'aménagement de la rue Hector Berlioz et du parvis de la gare basse du téléphérique, pour un montant prévisionnel de travaux de 630 000 € H.T.**

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 14 opposition - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 78 - (A 022) - ESPACES PUBLICS - Aménagement de la cour de l'Alma. Approbation de l'avant projet.

Intervention(s): M. AVRILLIER, M. CHIRON, Mme RAMBAUD, M. MOTTE, M. le Maire.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver l'avant projet de l'opération d'aménagement de la Cour de l'Alma ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette opération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 79 - (A 003) - DOMAINE PUBLIC - Désaffectation et déclassement d'un tènement du domaine public sis rue de l'Alma.

**Le Conseil municipal décide :**

**- de désaffecter et d'approuver le déclassement du domaine public d'un tènement d'environ 360 m<sup>2</sup> à usage de parking et à le détacher de la parcelle section BV numéro 47 conformément au plan de délimitation ci-annexé et à l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière ;**

**- de confirmer la cession de ce tènement au prix de 27 500 € à la société Glénat Entreprise et Développement, conformément aux délibérations numéros 9 du 25 octobre 2004 et 100 du 11 juillet 2005 et au compromis de vente du 24 mai 2006 intervenu entre cette société et la Ville de Grenoble ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 11 ADES, Verts, Alternatifs - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 80 - (A 017) - DOMAINE PUBLIC - Stade d'agglomération : Division en volumes et transfert de gestion du domaine public, remise des ouvrages réalisés par la METRO, convention de mise à disposition permanente et temporaire du domaine public de la Ville à la METRO.

Intervention(s): M. KUNTZ, Mme DESCHAMPS, M. CHIRON, M. AVRILLIER, M. le Maire.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'état descriptif de division en volumes conformément aux plans ci-annexés et la convention de transfert de gestion du domaine public du volume "stade" à la Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole également ci-jointe ;**



- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès verbal de remise à la Ville de Grenoble des ouvrages réalisés par la Communauté d'agglomération n'ayant pas vocation à rester dans son patrimoine et qui interviendra à l'issue de l'achèvement des aménagements ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public ci-annexée à titre temporaire (parvis) et permanente (barrière de pré-filtrage).

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 11 ADES, Verts, Alternatifs + 14 opposition - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 81 - (A 023) - DOMAINE PUBLIC - Autorisation accordée à la Régie des Eaux de Grenoble pour le passage d'une canalisation d'eau potable sur une parcelle de terrain propriété de la Ville à Saint Martin d'Hères.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'accepter de mettre à disposition de la Régie des Eaux de Grenoble une parcelle située dans l'enceinte du Centre Horticole situé 34 rue des Taillées à Saint Martin d'Hères ;

- de dire que l'ouvrage, intégré dans le périmètre de service dont la REG assure la gestion, sera soumis au régime commun des installations et réseaux occupant le domaine public de la Ville et notamment régis par la délibération du 20 décembre 1999 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public ainsi que l'acte authentique correspondants ;

- dire que la présente délibération annule et remplace la délibération du 21 mai 2007.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 82 - (A 007) - TRAVAUX - Aménagement de locaux pour les services ville dans l'ancienne école Cocat - Protocole transactionnel de règlement de litige relatif au paiement des travaux mis en oeuvre par l'entreprise Charpente et menuiserie de l'Isère - S.E.E. JANNON.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver les principes de ce protocole transactionnel permettant de mettre fin au litige avec l'entreprise titulaire du marché de travaux pour l'aménagement de locaux pour les services ville dans l'ancienne école Cocat ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord, ci-annexé, avec la société Charpente et menuiserie de l'Isère - S.E.E. JANNON relatif au règlement de sa réclamation pour un montant de 4 162,74 € H.T. ;

- de payer les sommes définies par le protocole.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 83 - (D 012) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Adhésion aux pôles de compétitivité.

Intervention(s): Mme FIORASO, M. le Maire, M. VANNIER, M. AVRILLIER, M. CAUNE, Mme RAMBAUD, M. BETTO, M. THIAR.

M. le Maire propose de corriger le texte en supprimant les dates d'examen par les Commissions Développement Economique, Insertion et Finances, Gestion Déléguée, Administration Générale figurant dans le projet distribué pour la séance, afin de remédier à une erreur matérielle, puisque l'examen du dossier a eu lieu à d'autres dates que celles indiquées.

La délibération ainsi corrigée est soumise au vote.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser le Maire à signer les contrats de pôle relatifs aux pôles Axelera, Lyon Biopôle, Minalogic et Tenerrdis ;
- d'adhérer aux associations Minalogic Partenaires et Tenerrdis et de payer les cotisations annuelles correspondantes, soit 5.000€ pour Minalogic Partenaires et 5.000 € pour Tenerrdis ;
- d'autoriser le Maire à signer les conventions cadre dont la convention cadre appels 1 et 2 ci annexée entre l'Etat et les collectivités territoriales, à conclure pour chaque appel à projet par pôle et relative au financement des projets de R & D.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 11 ADES, Verts, Alternatifs - Ne prennent pas part au vote : 5 PC - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 84 - (D 007) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION -  
Financement de projets d'innovation - Laboratoire TIMA.  
Intervention(s): Mme GARNIER, M. KUNTZ, Mme FIORASO.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le maire à signer les conventions avec le laboratoire TIMA se rapportant aux 2 projets Open TLM et SCEPTRE,
- d'attribuer au laboratoire TIMA une subvention d'équipement de 86 000 € par an sur 4 ans pour le projet Open TLM et une subvention d'équipement de 123 000 € par an sur 3 ans pour le projet SCEPTRE.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 10 ADES, Verts, Alternatifs - Abstention : 1 opposition (Mme RAMBAUD) - Ne prennent pas part au vote : 5 PC + 1 ADES, Verts, Alternatifs (M. FRISTOT) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 85 - (D 008) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION -  
Financement de projets d'innovation - Université Joseph Fourier (Laboratoire Logiciels, Systèmes, Réseaux) et Gaz Electricité de Grenoble.  
Intervention(s): Mme GARNIER, M. GIRAUD, Mme FIORASO.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le maire à signer les conventions avec l'Université Joseph Fourier (LSR/UJF) et avec Gaz Electricité de Grenoble se rapportant au projet Smart Electricity ;
- d'attribuer à l'Université Joseph Fourier (LSR/UJF) une subvention d'équipement de 32.000 € par an sur 4 ans ;
- d'attribuer à GEG une subvention d'équipement de 9.450 € par an sur 4 ans.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 8 ADES, Verts, Alternatifs - Abstention : 1 opposition (Mme RAMBAUD) - Ne prennent pas part au vote : 5 PC + 3 ADES (M. KERMEN, M. KUNTZ, Mme BOILEAU) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 86 - (D 006) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Résiliation anticipée du droit au bail de Monsieur Robert FLORINDO 8, rue Ampère à Grenoble.

**Le Conseil municipal décide :**

**- de résilier par anticipation, avec paiement d'une indemnité de 3.000 €, le bail commercial de Monsieur Robert FLORINDO portant sur un local cadastré IN 0013 situé 8 rue Ampère à Grenoble ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de résiliation ci-annexé.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 87 - (D 002) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Participation de la ville de Grenoble au projet d'expérimentation d'une monnaie solidaire SOL  
Intervention(s): M. PILAUD, M. GUITART, M. THIAR.

Un amendement est présenté par M. THIAR, oralement. Celui-ci est repoussé. Contre : 11 PS (M. le Maire, Mme MASSON, Mme GROS, Mme CRIFO, Mme FIORASO, M. CHIRON, M. ROUGEMONT, Mme MILET, Mme DESCHAMPS, Mme PEREZ, M. PILAUD pour le pouvoir de M. GLEIZAL) + 1 sans étiquette (M. LACHCAR) + 1 PRG (Mme GROS pour le pouvoir de Mme JAILLET) + 11 ADES, Verts, Alternatifs + 7 GOC + 5 PC - Ne prennent pas part au vote : 3 PS (M. SAFAR, Mme SALAT, M. GIRAUD) + 1 PRG (M. NOCODIE) - Pour : le reste

**Le Conseil municipal décide :**

**- de soutenir la mise en oeuvre du projet de monnaie SOL sur son territoire, qui s'initie par les volets SOL coopération et SOL engagement,**

**- d'accorder à l'Union Régionale des SCOP une subvention d'un montant de 2 500 €, au titre de l'année 2007.**

**Délibération : Adoptée -**

**Contre : 5 opposition (M. THIAR + pouvoir de Mme CHAVANT, Mme BOBIN + pouvoir de Mme ARONDEAU, Mme RAMBAUD) - Abstention : 7 PS (M. DJELLAL, Mme SALAT, Mme JOUVE, M. GIRAUD, Mme CRIFO, Mme GROS, Mme PEREZ) + 1 sans étiquette (M. PILAUD) + 1 PRG (M. NOCODIE) + 2 GOC (Mme HANFF, M. CAUNE) + 9 opposition – Pour : le reste**

DELIBERATION N° 88 - (D 011) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention entre la Ville de Grenoble et l'association Le Fournil - année 2007

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe,**

**- de dire qu'au titre de l'année 2007, le Conseil Municipal du 23 avril 2007 a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 20 000 €,**

- d'accorder au Fournil, pour l'année 2007, une subvention de 5 000 € pour contribuer à la pérennisation du poste de coordonateur.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 89 - (D 010) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention cadre : Ville de Grenoble / Grenoble Alpes Métropole / Caisse des Dépôts / Club Face - Année 2007

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe,
- d'accorder au Club FACE Grenoble une subvention d'un montant de 34.145 € au titre de l'année 2007.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 90 - (D 005) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Maison pour l'Emploi : autorisation de Monsieur le Maire à s'engager dans la seconde étape du dossier

**Le Conseil municipal décide :**

- d'émettre un avis favorable à la participation de la ville de Grenoble à l'association de gestion de la Maison pour l'Emploi en cours de préfiguration,
- de participer au coût du poste à hauteur de 3 200 euros pour financer l'appui technique nécessaire à la finalisation du projet.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 1 ADES, Verts, Alternatifs (M. AVRILLIER) + 5 PC - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 91 - (D 004) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention entre le Département de l'Isère et la ville de Grenoble en faveur de l'accompagnement à l'emploi sur le secteur du commerce.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe,
- de dire que la participation du Département, d'un montant de 2 450 € au titre de l'année 2006, sera versée sur le budget de la Ville de Grenoble.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 92 - (F 001) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Avancement de grade : détermination des taux.  
Intervention(s): Mme MONERY, Mme SALAT, Mme PEREZ.

<p>Un amendement est présenté par Mme SALAT. Celui-ci est adopté. Abstention : 11 ADES, Verts, Alternatifs - Ne prennent pas part au vote : 14 opposition - Pour : le reste.</p>
--

**Le Conseil municipal décide :**

- de fixer, à compter du 1er janvier 2007, un taux de promotion grade par grade, suivant le tableau joint en annexe, à partir duquel sera défini le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à l'un de ces grades d'avancement.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 5 PC - Abstention : 11 ADES, Verts, Alternatifs - Ne prennent pas part au vote : 14 opposition + 1 PS (Mme PEREZ) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 93 - (F 003) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Créations et transformation de postes.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser les créations et la transformation des postes figurant dans l'annexe ci-jointe.**

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 14 opposition - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 94 - (F 002) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Renouvellement du contrat d'un agent recruté sur un emploi permanent d'attaché en qualité de directeur de la Communication Interne à la Direction des Ressources Humaines.

**Le Conseil municipal décide :**

**- de renouveler les fonctions de l'agent contractuel pour occuper un emploi permanent d'attaché en qualité de directeur de la Communication Interne à compter du 1er août 2007 jusqu'au 31 juillet 2010, en application de l'article 3, alinéa 5, de la loi du 26 janvier 1984 ;**

**- de le rémunérer en référence à la grille indiciaire du grade d'attaché principal territorial avec le régime indemnitaire correspondant à 29 % de son traitement de base et la prime de fin d'année.**

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 11 ADES, Verts, Alternatifs - Ne prennent pas part au vote : 14 opposition - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 95 - (F 004) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Renouvellement d'un agent contractuel sur emploi permanent en qualité de coordinateur Ville - Lecture à la Direction des Affaires Culturelles.

**Le Conseil municipal décide :**

**- de renouveler les fonctions de l'agent contractuel, en application de l'article 3, alinéas 5 et 8 de la loi du 26 janvier 1984 dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée à compter du 1er septembre 2007, pour occuper l'emploi permanent d'attaché coordinateur Ville - Lecture à la Direction des Affaires Culturelles ;**

**- de fixer le niveau de rémunération de cet emploi en référence à la grille indiciaire d'attaché principal avec le régime indemnitaire correspondant à ce grade et la prime de fin d'année.**

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 11 ADES, Verts, Alternatifs - Ne prennent pas part au vote : 14 opposition - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 96 - (F 005) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Mise à disposition et renouvellement de mise à disposition auprès de la Ville de Grenoble d'un agent de Gaz et Electricité de Grenoble.

**Le Conseil municipal décide :**

- de ratifier la mise à disposition à titre onéreux d'un an à compter du 16 janvier 2006 et son renouvellement de huit mois, quatorze jours, à compter du 16 janvier 2007, d'un agent de Gaz et Electricité de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Gaz et Electricité de Grenoble la convention de mise à disposition modifiée par avenant n°1, ainsi que l'avenant n°2 relatif à la prolongation, ci-annexés.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 10 ADES, Verts, Alternatifs - Ne prennent pas part au vote : 1 ADES, Verts, Alternatifs (Mme BOILEAU) + 14 opposition - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 97 - (F 007) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Régime Indemnitare et Nouvelle Bonification Indiciaire.

**Le Conseil municipal décide :**

- la majoration de 50 % de la Nouvelle Bonification Indiciaire (N.B.I.) des personnels affectés en permanence au secteur 6 et exerçant à 50 % au moins leur activité en extérieur sur l'espace public ;
- l'élargissement du niveau 4 aux personnels stagiaires et titulaires de catégorie A des filières administrative, sportive, sociale et culturelle, à l'exception des enseignants, et de fixer un taux plancher correspondant à trois fois le taux de base.

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 14 opposition - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 98 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 25 mars 2001.

DELIBERATION N° 99 - (G 002) - VOEU - Voeu concernant le nouveau contrat enfance-jeunesse de la caisse d'allocations familiales proposé par Monsieur Cécil GUITART.

Intervention(s): M. le Maire, M. THIAR, M. GUITART, M. CANTELE, M. SAFAR, M. BETTO.

Un amendement est présenté par M. le Maire, oralement. Celui-ci est sous-amendé par M. CANTELE et adopté. Ne prennent pas part au vote : 1 MRC (M. SAFAR pour le pouvoir de M. ROUX) + 14 opposition- Pour : le reste

**Le Conseil municipal décide :**

**- de demander à la CNAF de suspendre la mise en œuvre du Contrat Enfance Jeunesse et d'amorcer une vaste concertation avec les collectivités locales sur le sens et le financement des politiques enfance/jeunesse territoriales.**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 11 opposition – Ne prennent pas part au vote 1 MRC (M. SAFAR pour le pouvoir de M. ROUX) + 3 opposition (M. BETTO, Mme SIMIAND, Mme BON) – Pour : le reste**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30**

### CREATIONS DE POSTES

Ces deux créations sont financées par les recettes générées par les actions menées dans le cadre de l'Observatoire Fiscal pour la première et par le Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble la seconde, dans le cadre du développement artistique en direction des personnes âgées.

Département	Direction	Poste à créer	Service	Avis du Comité Technique Paritaire
Finances	Finances	technicien	Emprunts et Fiscalité	Favorable
Culture, Sport, Education Jeunesse	Culture	½ poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique	Ecole Supérieure d'Art	Favorable

### TRANSFORMATIONS DE POSTES

Elles correspondent à la mise en adéquation du poste par rapport aux missions exercées.

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer	Avis du Comité Technique Paritaire
Administration Générale et Relations Extérieures	Bâtiments	Patrimoine Municipal	Agent de maîtrise	Contrôleur de travaux	Favorable



N°	N A T U R E	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	O B J E T	M O N T A N T
<b><u>I - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :</u></b>				
07 - 2063	Arrêté 21/05/2007	Me BALDASSARRE	Suite à la plainte déposée et retenue par le Tribunal Correctionnel en raison de l'agression dont a été victime le 06 novembre 2006, dans l'exercice de ses fonctions, Madame Eloïse ROBERT, Gardien Principal de la Police Municipale, la Ville est intervenue dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
07 - 2064	Arrêté 23/05/2007	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 15 mars 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Madame Carole MARTIN, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
07 - 2102	Arrêté 01/06/2007	Me BALDASSARRE	La Ville intervient en défense devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon sur le recours engagé par Monsieur Francis DIMANCHE ayant pour avocat la S. C. P. CLEMENT CUZIN-LONG, LEYRAUD et DESCHEEMAKER.	
<b><u>II - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :</u></b>				
	Bail		La Ville de Grenoble loue, à Mme Fatma TRACI, à compter du 01 juin 2007 et pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction un emplacement numéro 6 A - 6 B affecté dans un local commun sis 7 rue du Pont St Jaime à Grenoble.	Loyer annuel : 16 €
	Avenant de résiliation de bail		La Ville de Grenoble a loué à la SAS Relais FNAC le lot n° 17 du centre CEMOI, 12 rue Ampère à Grenoble pour une durée de neuf années à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 1990 et a ensuite été tacitement prolongé. Par courrier en date du 02 mai 2007, la SAS Relais FNAC a fait connaître à la Ville de Grenoble son souhait de mettre fin par anticipation au bail susvisé avec effet au 30 juin 2007.	

	Avenant de résiliation de bail		<p>La Ville de Grenoble a loué à la SAS Relais FNAC les lot n° 18 et 19 du centre CEMOI, 12 rue Ampère à Grenoble pour une durée de neuf années à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1981 et a ensuite été tacitement prolongé. Par courrier en date du 02 mai 2007, la SAS Relais FNAC a fait connaître à la Ville de Grenoble son souhait de mettre fin par anticipation au bail susvisé avec effet au 30 juin 2007.</p>	
	Avenant au bail commercial		<p>La Ville de Grenoble a loué à Mme Dalila ARANCIBIA un local sis à Grenoble 118 galerie de l'arlequin. Ce bail a été conclu pour une durée de neuf années à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2001. Un incendie rendant inexploitable le local mis à disposition de Mme ARANCIBIA, il est proposé le transfert de l'activité de cette dernière dans un autre local sis 101 bis galerie de l'arlequin à Grenoble. Le loyer du local 118 galerie de l'arlequin sera suspendu jusqu'à restitution des lieux. Il est accordé une franchise de loyer d'une durée initiale de 6 mois à Mme ARANCIBIA.</p>	<p>Redevance mensuelle : 486, 67 €  Provision mensuelle :  - Charges communes : 65 €  - Taxe foncière : 44, 40 €</p>
	Bail dérogatoire		<p>La Ville de Grenoble loue à titre dérogatoire à la Société SHAP SHAP Studio un local d'une surface d'environ 73 m<sup>2</sup> situé 1<sup>er</sup> étage de l'escalier A du centre CEMOI, 12 rue Ampère à Grenoble. La présente location est consentie et acceptée pour une durée ferme de 6 mois, du 1<sup>er</sup> juin 2007 au 31 mai 2008.</p>	
<b>III- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION</b>				
07 - 1846	Arrêté 22/05/2007		<p>Le droit de préemption dont dispose la Ville de Grenoble est exercé à l'occasion de l'aliénation d'un bien sis 48 rue de l'Arlequin et 5 rue Maurice Doderro à Grenoble cadastrée IX 666.</p>	3 000 €



SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES UNIVERSITE RECHERCHE

ETAT RECAPITULATIF DU 01/01/AU 30/06/2007 DES FRAIS DE SEJOUR ET DES DEPLACEMENTS DES PERSONNES DE LA VILLE A L'ETRANGER ET DES INTERVENANTS EXTERIEURS, INVITES PAR LA VILLE AU TITRE DE L'ANNEE 2007

NATURE DE L'EVENEMENT	NOMS DES PERSONNES INVITEES ET DE L'ORGANISME	MONTANT DES DEPENSES ENGAGEES	
		Déplacement	Hébergement repas
Lancement de la manifestation "Année de l'Arménie en France" : soirée de Gala du 25/11/06	Monsieur MALBANDJIAN, Ambassadeur d'Arménie en France et son épouse		481,49
Mission de Médecins du Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble à Constantine (Algérie) du 15 au 22/12/2006 dans le cadre de la coopération décentralisée entre les deux villes	Monsieur AMROUN, chef de service au Service de Chirurgie Digestive au Centre Hospitalier de Voiron	167,28	
	Monsieur LETOUBLON, chef de service au Service de Chirurgie Digestive au Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble	167,28	
Année de l'Arménie en France : Inauguration de l'exposition du peintre-graveur Edgar CHAHINE qui s'est tenue du 9 au 31/03/2007 au Musée de Peinture de Grenoble	Monsieur et Madame Pierre CHAHINE (fils de Mr Edgar CHAHINE)		290,35
Mission à Kaunas (Lituanie), ville jumelée avec Grenoble du 20 au 23/03/2007	Monsieur Jean-Michel DETROYAT, Batonnier au Barreau de Grenoble.	1 261,32	
Mission à ESSEN (Allemagne), ville jumelée avec Grenoble du 8 au 11/03/2007 dans le cadre de la préparation de la Biennale 2007 qui se déroulera à Grenoble au mois de juin 2007	Monsieur Christophe DELACHAUX, chorégraphe et danseur de la Compagnie Jean-Claude GALLOTTA.	160,21	
		341,21	
Mission à Kaunas (Lituanie), ville jumelée avec Grenoble du 29/03 au 01/04/2007 dans le cadre de la préparation de la Biennale 2007 qui se déroulera à Grenoble au mois de juin 2007	Monsieur Christophe DELACHAUX, chorégraphe et danseur de la Compagnie Jean-Claude GALLOTTA.	379,47	
		473,11	
Mission à Oxford (Angleterre), ville jumelée avec Grenoble du 12 au 15/04/2007 dans le cadre de la préparation de la Biennale 2007 qui se déroulera à Grenoble au mois de juin 2007	Monsieur Christophe DELACHAUX, chorégraphe et danseur de la Compagnie Jean-Claude GALLOTTA.	284,79	
Mission à Corato (Italie), ville jumelée avec Grenoble du 5 au 8/04/2007 dans le cadre de la préparation de la Biennale 2007 qui se déroulera à Grenoble au mois de juin 2007	Monsieur Christophe DELACHAUX, chorégraphe et danseur de la Compagnie Jean-Claude GALLOTTA.	439,75	
	Monsieur Jean-Pierre SIMON, directeur de l'Ecole d'Art de Grenoble	274,06	
Mission à Sfax du 30/04 au 04/05/07 dans le cadre du jumelage avec Grenoble	Madame Michèle CROZET, professeur à l'Ecole d'Art de Grenoble	274,06	
Dans le cadre de la coopération décentralisée entre les Villes de Grenoble et Sevan (Arménie), accueil de deux agents de la Ville de Sevan à Grenoble du 16 au 30 avril 2007 pour une formation dans le domaine du tourisme.	Monsieur David TOROSYAN : employé au Bureau d'Informations Touristiques de la Ville de Sevan		1 104,59
	Madame Luciné SMBATYAN : employée au Bureau d'Informations Touristiques de la Ville de Sevan		1 104,59
Dans le cadre de la coopération décentralisée entre les Villes de Grenoble et Sevan (Arménie), accueil de deux agents de la Ville de Sevan à Grenoble du 16 au 30 avril 2007 pour une formation dans le domaine du tourisme. Participation au salon du tourisme arménien à Paris.	Monsieur David TOROSYAN : employé au Bureau d'Informations Touristiques de la Ville de Sevan		168,27
	Madame Luciné SMBATYAN : employée au Bureau d'Informations Touristiques de la Ville de Sevan		168,27
	Madame Aude TORCHY : Accompagnatrice et professeur à l'AFRAT (Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme) à Autrans		168,27



Accueil de danseurs de la Ville de Corato (Italie), jumelée avec Grenoble, dans le cadre de la Biennale de l'Internationale du 14 au 23/06/2007	Mademoiselle Roberta CANNILLO, danseuse		401,17
	Mademoiselle Stefania LOTTITO, danseuse		401,17
	Mademoiselle Paola MANGANO, danseuse		401,17
	Mademoiselle Fiorenza PROCACCI, danseuse		401,17
	Mademoiselle Ilaria QUERCIA, danseuse		401,17
	Mademoiselle Ottavia CIPRI, danseuse		401,17
	Mademoiselle Marika MENDUNI, danseuse		401,17
	Mademoiselle Marica RESTA, danseuse		401,17
	Mademoiselle Grazia TURSI, danseuse		401,17
	Mademoiselle Sonia MARRULLI, danseuse		401,17
	Mademoiselle Christina COLONNA, accompagnatrice		401,17
	<b>TOTAUX</b>	<b>4 222,54</b>	<b>23 144,89</b>

**ETAT RECAPITULATIF DES FRAIS DE SEJOUR ET DE DEPLACEMENT  
DES PERSONNES, INTERVENANTS EXTERIEURS, INVITES PAR LA VILLE**

SERVICE	date	NATURE DE L'EVENEMENT	NOMS DES PERSONNES INVITEES	MONTANT DES DEPENSES ENGAGEES		
				Déplacement	Hébergement	Prestations
MUSEE	12/01/2007	Etude des dessins anciens	Philippe Danchin	163,86 €		
MUSEE	12/01/2007	Présentation expo ADIAF	Philippe Pigeret Michel Poitevin Bruno Henry		84,30 €	
MUSEE	17/01/2007	Vernissage expo ARTOTHEC	Michèle Crouzet Eliane Lecomte		271,00 €	
MUSEE	02/02/2007	Etude oeuvres asiatiques	Mme Tsao Huet Chung	169,40 €		
MUSEE	05/02/2007	Convoyeurs expo les italiens	Mme Delaunoy M. Winling		188,40 €	266,72 €
MUSEE	28/02/2007	Réunion de travail	Michael Jacob		48,00 €	
MUSEE	04/02/2007	Projet pédagogique de médiation	Etudiants		99,00 €	
MUSEE	01/03/2007	Catalogue dessins anciens	Guillaume Kazerouni		45,00 €	
MUSEE	02/03/2007	Catalogue dessins anciens	Guillaume Kazerouni		30,00 €	
MUSEE	04/03/2007	Visites guidées	Etudiants		110,00 €	
MUSEE	07/03/2007	Catalogue JUAN MUNOZ	Paul Schimmel			2 000,00 €

MUSEE	07/03/2007	Vernissage JUAN MUNOZ	D. Lecuyer A. Colona Cèsari S. Gignoux P. Marti P. Zidi M.G. Baron M. Ulrich C. Dufayet B. Beaudenon	1 485,30 €		
MUSEE	08/03/2007	Expo MUNOZ	Cristina Iglesias		111,80 €	
MUSEE	08/03/2007	Etude des dessins anciens	Barbara Bréjon	91,00 €		
MUSEE	8 et 9/3/07	Conférence de presse MUNOZ	Presse nationale		415,50 €	
MUSEE	8 et 9/3/07	Conférence de presse MUNOZ	Presse locale		120,00 €	
MUSEE	09/03/2007	Dîner vernissage MUNOZ	Personnalités - prêteurs - musée		1 650,00 €	
MUSEE	12/03/2007	Préparation expo ADIAF	Michel Poitevin Bruno Henry		70,00 €	
MUSEE	20/03/2007	Déjeuner de presse MUNOZ	Frédéric Bonnet		39,00 €	
MUSEE	22/03/2007	Etude des dessins anciens	Guillaume Kazerouni	117,50 €	70,60 €	
MUSEE	26/03/2007	Déjeuner de presse MUNOZ	Sabine Gignoux		43,00 €	
MUSEE	29/03/2007	Exposition MUNOZ	Mme Rauillin		36,50 €	
MUSEE	01/04/2007	Visites guidées	Etudiants		110,00 €	
MUSEE	04/04/2007	Collections artistiques	Caroline Herbelin Danielle Bal		26,00 €	



MUSEE	14/04/2007	Préparation expo ADIAF	Michel Poitevin Bruno Henry		91,70 €	
MUSEE	17/04/2007	Collections dessins anciens	Jérôme Delaplanche Guillaume Kazerouni Pamela Rouagdia		123,75 €	
MUSEE	17/04/2007	Collections dessins anciens	Jérôme Delaplanche Guillaume Kazerouni		54,50 €	
MUSEE	19/04/2007	Collections dessins anciens	Guillaume Kazerouni		34,50 €	
MUSEE	30/05/2007	Collections dessins anciens	Catherine Goguel Philippe Costamagna Eric Pagliano		184,00 €	

**SOUS-TOTAUX 2 027,06 € 4 056,55 € 2 266,72 €**

<b>TOTAL 8 350,33 €</b>
-------------------------